

JOANNA GÓRNIKIEWICZ

Université Jagellonne de Cracovie

L'ATTITUDE DE L'INTERPRÈTE FACE AUX UNITÉS LINGUISTIQUES NOUVELLES (EMPRUNTS ET NÉOLOGISMES)

Les langues s'enrichissent sans cesse car avec le développement de la science, de la technique et l'apparition de réalités nouvelles, les gens éprouvent le besoin d'en parler et, pour pouvoir le faire, ils doivent disposer d'unités linguistiques nouvelles. Souvent, les néologismes sont formés conformément aux processus dérivationnels et compositionnels propres à un système langagier donné et y sont intégrés après un certain temps. Les formations polonaises telles que p. ex. *chciejstwo*¹, *kuroniówka*, *szalikowiec*, *macant* (*Towar (po)macany należy do macanta*), *uniwersjada*, etc.² ou françaises, p. ex. *cohabitation*, *pochothèque*³ ou *fligolo*⁴, ne violent pas les principes de formation des mots propres à une langue donnée. Ceux qui sont employés souvent, après un certain temps perdent leur caractère de néologismes. Les termes les plus inventifs apparaissent dans la littérature et lancent un défi aux traducteurs qui doivent rendre le sens et la forme de tels mots, compte tenu de leur fonction esthétique ou artistique.⁵ En règle générale, les néologismes doivent être rendus par des néologismes analogues en langue d'arrivée. Dans les textes qui ne sont pas qualifiés d'artistiques⁶ ainsi que dans l'interprétation, une bonne restitution de forme a une moindre importance mais mérite d'être prise en considération.

Les mots nouveaux peuvent être également empruntés aux langues étrangères. Selon M. Lederer (1990 : 149), « il est naturel que les notions ou les choses nouvelles qui s'introduisent dans un pays y arrivent avec leur nom d'origine ». Les emprunts qui sont introduits ainsi dans la langue sont assimilés par le système (p. ex. le mot *radio* en polonais a longtemps été invariable mais a fini par être soumis au paradigme

¹ Inventé par Melchior Wańkiewicz. (Cf. J. Miodek (1988 : 13)).

² Cf. p. ex. J. Miodek (1988 : 13–14, 80–86).

³ Formé de *poche* et *bibliothèque*. Dans les librairies, la pochothèque est un rayon où l'on peut acheter les livres de poche.

⁴ R. Queneau (1959), *Zazie dans le métro*. *Fligolo* est un néologisme que Zazie emploie pour désigner l'amant de sa mère. (*Fligolo* est un mot valise composé de *flic* et *gigolo*).

⁵ Cf. K. Lipiński (2000 : 96).

⁶ Cf. la classification des textes (littéraires/non-littéraires), la construction de sens (forme/information) – Hurtado Albir (1990), J. Pieńkos (1993 : 73), J.-R. Ladmiral (1979, 1981) J. Delisle (1980) D. Seleskovich (1987), C. Durieux (1988), J. Maillot (1981).

dérivationnel) ou sont remplacés plus tard par des créations propres à une langue donnée (p. ex. en polonais, le mot *automobil* a été remplacé par *samochód*).

Quelle attitude doit adopter l'interprète face aux emprunts ? Comme le souligne M. Lederer, il ne doit pas oublier que son rôle est d'assurer une communication efficace. Il doit donc parler le même langage que les interlocuteurs :

« L'interprète-communicateur sait que pour se faire comprendre, il doit parler le même langage que les interlocuteurs entre lesquels il se place (...) la règle en interprétation est de se laisser guider par le souci d'intelligibilité immédiate de la formulation » (M. Lederer (1990 : 149)).

Ce principe est d'autant plus important en interprétation simultanée que l'interprète n'a pas le temps de réfléchir très longtemps ni de reformuler ses pensées.

De façon plus générale, « l'emprunt est un mot étranger entré dans l'usage dans une langue donnée avec, au départ, la forme et le sens propres à ce mot dans la langue d'origine » (A. Bochnakowa (1989 : 19)). M. Lederer (1990 : 149) divise les emprunts en deux groupes : lexicaux et sémantiques.

Les emprunts lexicaux consistent à emprunter un mot directement à une langue étrangère. Aujourd'hui, l'anglais, qui jouit déjà en quelque sorte du statut de langue internationale (p. ex. le vocabulaire de l'informatique), fournit le plus grand nombre d'emprunts à toutes les langues.

Les emprunts sémantiques (calques sémantiques)⁷, c'est-à-dire les emprunts de sens consistent en une adjonction à une forme, p. ex française, ayant sa signification propre, de la signification que la même forme a dans une autre langue. M. Lederer

⁷ Selon le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* (1994/1999) « il y a calque linguistique quand, pour dénommer une notion ou un objet nouveaux, une langue A (le français, par exemple) traduit un mot, simple ou composé, appartenant à une langue B (allemand ou anglais, par exemple) en un mot simple existant déjà dans la langue ou en un terme formé de mots existant aussi dans la langue. Le calque se distingue de l'emprunt proprement dit, ou le terme étranger est intégré tel quel à la langue qui l'emprunte. » Le calque peut être le résultat de la traduction de :

- un mot simple (il s'agit d'un calque sémantique, c'est-à-dire de l'addition au sens courant du terme, d'un sens emprunté à la langue B. Le calque correspond ici à ce que M. Lederer (1990 : 151) appelle emprunt sémantique),

- un mot composé (il s'agit de la traduction des éléments du mot composé souvent avec le respect de l'ordre des mots de la langue B. P. ex. le mot français *gratte-ciel* est un calque de l'anglais *sky-scraeper* (l'ordre des éléments est ici modifié et est conforme à la syntaxe du français, mais *quartier-maitre*, un calque de l'allemand *Quartiermeister*, a conservé la syntaxe allemande, en français le mot *quartier* devrait suivre le déterminé *maitre*) (*Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* (1994 / 1999 : 74)).

L'Encyklopedia językoznawstwa ogólnego (1993 / 1999) donne une définition plus large : le calque est un mot ou une expression construits à l'aide d'éléments de la langue maternelle selon le modèle sémantique d'une langue étrangère. Le calque peut être :

- lexical : d'un mot, p. ex. *samochód* (traduction de l'emprunt *automobil*) ou d'une expression, p. ex. *zabić czas* (sur le modèle français : *tuer le temps*) ;

- grammatical : qui est une transposition d'un modèle syntaxique d'une langue vers une autre. P. ex. le slogan publicitaire de Coca-Cola traduit en français : *Buvez Coca-Cola* est un calque de la syntaxe anglaise (omission de l'article) (M. Lederer 1981 : 352). En polonais, on entend de plus en plus souvent : *wziąć autobus* qui est un calque de l'anglais : *to take a (the) bus* ou du français : *prendre l'autobus*. La forme correcte est *jechać autobusem* ou éventuellement *wsiąść do autobusu* (Cf. *Słownik języka polskiego* (1978)) (pl. *Do centrum dojedziesz autobusem numer 501* ou *aby dojechać do centrum wsiąść (musisz wsiąść) do autobusu numer 501* / fr. *Pour aller au centre, tu prends (tu dois prendre / prends) l'autobus numéro 501*).

(1990 : 151) cite trois exemples des plus marquants du glissement sémantique entre le français et l'anglais : *régional* (au sens de l'anglais *regional* = 'regroupant plusieurs nations voisines', tandis qu'en français ce mot se réfère à 'un territoire de dimension inférieure à celle d'un pays'), *projet* ('une opération en cours de réalisation' tandis qu'en français ce mot est un synonyme de *intention* ou *plan*), *global* (au sens de l'anglais *global* = mondial, tandis qu'en français ce mot est un synonyme de *entier*, *total*). Pour le polonais nous pouvons citer l'emploi de l'adverbe *dokładnie* (au sens de l'anglais *exactly* = 'comme tu le dis', tandis qu'en polonais cet adverbe est dérivé de l'adjectif *dokładny* = 'qui est fait avec soin, compte tenu des détails, précis.') (Cf. Hawkins J.M. (1988), *Słownik języka polskiego* (1978)).

Le rôle du traducteur n'est pas celui de gardien de la pureté de la langue mais de communicateur ; il ne peut donc pas être hostile par définition aux emprunts. Les emprunts lexicaux sont sans doute d'une grande utilité pour une description précise d'une réalité nouvelle. Pourtant, le traducteur ne peut surtout pas les employer au hasard quand un terme en langue d'arrivée lui manque. Le traducteur doit « s'aligner sur les conventions langagières de milieux restreints » mais aussi « parler le français du plus grand nombre » (M. Lederer 1990 : 152). Son attitude changera en fonction des textes ou des réunions à traduire sans oublier le public visé. Les emprunts sémantiques, par contre, doivent être évités car ils introduisent des ambiguïtés et peuvent rendre le discours incompréhensible.

Les langues qui sont en contact se contaminent sans cesse et le degré de cette 'contamination' dépend de la fréquence des contacts. Nous avons présenté des exemples d'une influence mutuelle de deux langues (anglais – français, anglais – polonais), mais que faire si un emprunt à une troisième langue (p. ex. l'anglais) apparaît dans le texte français qui doit être traduit en polonais (ou le cas inverse), ou lors d'une réunion franco-polonaise ? Les emprunts à l'anglais sont nombreux aussi bien dans les langues française que polonaise. Pourtant, il ne faut pas oublier que leur distribution n'est pas toujours la même. Par exemple le polonais a emprunté à l'anglais le sigle *AIDS* tandis que le français a créé son propre sigle *SIDA* pour désigner la même maladie (*SIDA* = syndrome d'immunodéficience acquise). En polonais, on parle de *falstart* (un autre emprunt à l'anglais) pour lequel les Français ont leur propre création, le mot composé *faux départ*. Les Français se servent du mot anglais *airbag* (marque déposée désignant un coussin gonflable de sécurité) tandis que les Polonais n'emploient que la composition polonaise *poduszka powietrzna*. Par contre, dans les deux langues on peut parler du *marketing* ou des *sitcom*. Il arrive également qu'un emprunt puisse être employé dans une langue uniquement dans un contexte précis tandis que dans l'autre langue son emploi est plus large. P. ex. le mot *aut* est employé en polonais aussi bien au tennis qu'au football tandis qu'en français son usage est limité au tennis (au tennis : pl. *Piłeczka wyszła na aut* / fr. *La balle est out*. Au football : pl. *Piłka wyszła na aut* / fr. *Le ballon est sorti en touche*). De même les Français utilisent couramment le mot *football* pour désigner le football classique et le football américain. Les Polonais, dans le premier cas parlent aujourd'hui plutôt de *piłka nożna*⁸ réservant l'emprunt *futbol* au football américain.

⁸ *Słownik języka polskiego* (1978) note l'emprunt *futbol* au sens de *piłka nożna*.

L'anglais n'est pas la seule langue qui pose de tels problèmes. Des différences assez importantes concernent également les emprunts au latin. Par exemple les expressions latines *ad acta*, *ad rem*, *in spe* ne sont pas utilisées en français (pl. *odłożyć sprawę ad acta* / fr. *classer une affaire*, pl. *wrócić ad rem* / fr. *revenir à son sujet (à son propos)*, pl. *jego teściowa in spe* / fr. *sa future belle-mère*). Les expressions : *minus habens* (personne incapable ou peu intelligente – *Elle traitait Paul comme un minus habens* (Cocteau)) ou *accessit* (distinction, récompense accordée à ceux qui, sans avoir obtenu de prix, s'en sont approchés (*Le Robert* (1993)) – *Il gagna un premier accessit d'histoire naturelle* (Flaubert)) ne font pas partie du vocabulaire polonais.

Les langues empruntent souvent les mêmes mots mais aussi bien la forme que la signification peuvent varier d'une langue à l'autre. Le traducteur doit être vigilant pour ne pas tomber dans un tel piège. Considérons deux sources possibles d'erreurs :

– Deux langues disposent d'un même emprunt mais, dans l'une d'entre elles, seule une forme raccourcie est utilisée, p. ex. : pl. *być fair* / fr. *être fair play*.

– Un même emprunt possède une signification différente. Par exemple la locution latine *ad hoc* est en polonais une locution adverbiale qui signifie : 'dans un but donnée, sans être préparé'. En français, il s'agit d'une locution adjectivale signifiant couramment : 'parfaitement qualifié, expert en la matière'. *Ad hoc* peut également signifier : 'destiné expressément à cet usage' mais *Le Robert* (1993) qualifie les tournures : *argument, exemple ad hoc* de péjoratives.

Le même problème apparaît lorsqu'une langue utilise un mot emprunté avec une signification différente de celle d'origine. Le polonais a emprunté la locution française *en face* dans le sens de la locution française *de face* : pl. *robić komuś zdjęcie en face* par opposition à *z profilu* / fr. *prendre qqn en photo de face / de profil*. Dans la langue française, l'expression *en face* veut dire 'devant qqn / qqch' : *j'habite en face de l'église / mieszkam naprzeciw kościoła*.

Les interprètes doivent surmonter un obstacle supplémentaire, à savoir celui de la prononciation des emprunts. Il ne faut pas oublier que les expressions latines en français sont prononcées le plus souvent conformément aux principes de prononciation propres à cette langue (parfois avec de petites exceptions) (p. ex. *hic et nunc* [iketnõk, iketnõk], *minus habens* [minysabēs]).⁹ Cette tendance à prononcer à la française ne se limite pas aux emprunts au latin. Les Français semblent avoir un penchant très fort à assimiler les emprunts (et les noms propres) à leur système phonétique p. ex. le mot en fr. *gentleman* peut être prononcé de deux façons : [ʒãtlãman ; dzentlãman] (la première prononciation est peut-être due à l'influence des mots *gentil, gentilhomme*. Ce dernier, emprunté par l'anglais, a donné le mot courant *gentleman* emprunté à son tour par le français).

⁹ A l'heure actuelle, malgré les tentations d'unification de la prononciation latine, chaque nation lit les mots latins en se servant de son propre système phonétique. De même, en Pologne nous avons adopté la prononciation basée sur les propriétés phonétiques de la langue polonaise qui est relativement proche de la prononciation des Romains à l'époque du Bas Empire (ce qui est peut-être à l'origine de nos difficultés à nous conformer à la prononciation française).

BIBLIOGRAPHIE

- BOCHNAKOWA Anna, 1989, Entre l'emprunt et le néologisme inspiré d'un mot étranger en français et en polonais, in *Romanica Wratislaviensia* XXX, Wrocław : Wydawnictwo Uniwersytetu Wrocławskiego.
- DELISLE Jean, 1980, *L'analyse du discours comme méthode de traduction*, Ottawa : Presses de l'université d'Ottawa.
- Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, 1994/1999, Paris : Larousse.
- DURIEUX Christine, 1988, *Fondement didactique de la traduction technique*, collection *Traductologie*, n° 3, Paris : Didier.
- Encyklopedia językoznawstwa ogólnego*, 1993/1999, Polański Kazimierz (réd.), Wrocław – Warszawa – Kraków : Ossolineum.
- HAWKINS J.M. (1988), *The Oxford Minidictionary*, Clarendon Press, Oxford.
- HURTADO ALBIR Amparo, 1990, : *La notion de fidélité en traduction*, collection *Traductologie*, n° 5, Paris : Didier Erudition.
- LADMIRAL Jean-René, 1979, *Traduire : théorèmes pour la traduction*, Paris : Payot.
- LADMIRAL Jean-René, 1981, *Éléments de traduction philosophique*, in *Langue Française*, n° 51.
- LEDERER Marianne, 1981, *La traduction simultanée*, Paris : Lettres Modernes Minard.
- LEDERER Marianne, 1990, *L'interprète face aux emprunts*, in *Meta*, vol. 35, n° 1.
- LIPIŃSKI Krzysztof, 2000, *Vademecum tłumacza*, Kraków : Idea.
- MAILLOT Jean, 1969 / 1981, *La traduction scientifique et technique*, Paris : Technique et Documentation.
- MIODEK Jan, 1998, *Rozmyślajcie nad mową*, Warszawa : Prószyński i S-ka.
- Nouveau Petit Robert*, 1993, Paris : Le Robert.
- PIENKOS Jerzy, 1993, *Przekład i tłumacz we współczesnym świecie*, Warszawa : PWN.
- QUENEAU Raymond, 1959, *Zazie dans le métro*, Paris : Gallimard.
- SELESKOVITCH Danica, 1987, *La traduction interprétative*, in *Palimpsestes*, n° 1.
- Słownik języka polskiego*, 1978, Szymczak M. (réd), Warszawa : PWN.